

# PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

### PERMIS D'AMÉNAGER, CRÉATION ZONE D'ACTIVITÉ DE LA FORESTRIE

#### COMMUNE DE MONCOUTANT-SUR-SÈVRE

En application de l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2023, il sera procédé du **lundi 11 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de MONCOUTANT-SUR-SÈVRE, à une enquête publique unique préalable à la demande de permis d'aménager de la zone d'activité « La Forêt » à Moncoutant-sur-Sèvre au titre du Code de l'urbanisme, et à l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du Code de l'environnement relative à la création de la zone d'activité « La Forêt » sur la commune de Moncoutant-sur-Sèvre.

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés mairie de MONCOUTANT-SUR-SÈVRE, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de MONCOUTANT-SUR-SÈVRE, 18 avenue du Maréchal Juin – 79 320 MONCOUTANT-SUR-SÈVRE. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « ZA La Forêt » à l'adresse mél suivante : [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Toutes les observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/MONCOUTANT-SUR-SEVRE>), ainsi que le dossier d'enquête publique, constitué conformément aux dispositions du Code de l'environnement, comporte notamment la demande d'autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement, une étude d'impact, un résumé non technique, ainsi qu'une demande de permis d'aménager au titre du Code de l'urbanisme.

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné Monsieur Christian LAMBERTIN, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, la préfète des Deux-Sèvres transfèrera sans délai la poursuite de l'enquête publique à Monsieur Matthieu HOLTTHOF désigné par le président du tribunal administratif de Poitiers, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de MONCOUTANT-SUR-SÈVRE aux jours et heures suivants :

- lundi 11 décembre 2023 de 9h à 12h,
- mardi 19 décembre 2023 de 15h à 18h,
- mercredi 27 décembre 2023 de 15h à 18h,
  - samedi 6 janvier 2024 de 9h à 12h,
  - vendredi 12 janvier 2024 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture – Service de la coordination et du soutien interministériels – Bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public.

À l'issue de l'enquête publique, la préfète des Deux-Sèvres statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du Code de l'environnement relative à la création de la zone d'activité « La Forêt » sur la commune de Moncoutant-sur-Sèvre, présentée par la communauté d'agglomération du bocage bressuirais. Le maire de Moncoutant-sur-Sèvre statuera par arrêté sur la demande de permis d'aménager au titre du Code de l'urbanisme.

Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de M. Antoine ORAIN – Directeur du développement économique, touristique et des grands équipements – Communauté d'agglomération du bocage bressuirais – [conomie@agglo2b.fr](mailto:conomie@agglo2b.fr) (05 49 81 19 00).